



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

INTRODUCTION

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire N, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

Le compte administratif de l'exercice N :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif retrace donc l'exécution budgétaire et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

1^{ère} PARTIE : BUDGET PRINCIPAL

SECTION	DÉPENSES €	RECETTES €	SOLDE D'EXÉCUTION €	REPORTS N-1 €	RÉSULTAT DE CLÔTURE €	RAR €	RÉSULTAT CUMULÉ €
FONCTIONNEMENT	15 351 094,99	16 018 282,66	667 187,67	468 701,91	1 135 889,58		1 135 889,58
INVESTISSEMENT	6 347 773,97	5 956 615,45	-391 158,52	-305 633,56	-696 792,08	574 335,13	-122 456,95
TOTAL	21 698 868,96	21 974 898,11	276 029,15	163 068,35	439 097,50	574 335,13	1 013 432,63

CA 2018 / budget principal : présentation en volumes et résultat (€)

On peut constater que la bonne gestion des finances de la commune permet de dégager un solde d'exécution de notre section de fonctionnement largement excédentaire, malgré une conjoncture nationale défavorable.

Le résultat de clôture total des deux sections demeure positif.

Il est précisé que les ratios obligatoires commentés tout au long de la note de synthèse sont comparés à ceux des communes de même strate, sur la base des derniers éléments publiés par l'État. Cette comparaison est rendue obligatoire par la page la de la maquette budgétaire nationale, qui précise, en ce qui concerne les moyennes nationales de la strate, que « il s'agit des moyennes de la dernière année connue ». En l'occurrence, il s'agit des données de la DGCL issues des comptes administratifs 2017.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 sont d'un montant de 15 351 094,99 € pour une prévision au budget primitif de 16 466 377,91. Elles ont diminué de 5,00 % par rapport à 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 14 506 482,44 € soit 865,44 € par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 116 € par habitant).

Elles sont en diminution de -1,85 % par rapport à 2017, et le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 97,34 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 3 623 153,64 €, soit 24,98 % des dépenses réelles de fonctionnement (3 768 483,99 €, en 2017).

Ce chapitre de dépenses est en diminution de -3,85 % par rapport à 2017.

Les dépenses générales représentent 216 € par habitant bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (263 € par habitant - comptes DGCL 2017).

Cette diminution est due principalement aux facteurs suivants :

- l'incendie de l'école Jean Moulin avait généré des dépenses supplémentaires sur l'exercice 2017,
- la fin du contrat de crédit-bail pour la laveuse et la balayeuse,
- les procédures de mise en concurrence des marchés publics permettant de contraindre les coûts,
- Les efforts de rationalisation des moyens par les services qui permettent toujours de réaliser des économies tout en maintenant le service public de qualité auquel la municipalité est attachée.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 8 680 745,86 €, soit une diminution de - 2,21 % par rapport à l'exercice précédent (-0,24 % en 2017, +1,10 % en 2016, +2,62 % en 2015, et +4,4 % en 2014).

Ce chapitre 012 représente 59,52 % des dépenses réelles de fonctionnement (59,79 % en 2017), la moyenne des communes de même strate étant de 59,14 %.

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 515 € pour Saint-Maximin-la-Sainte-Baume contre 660 € pour les communes de même strate.

Nous portons à ce poste une grande attention et poursuivons nos efforts pour une gestion optimale.

En 2018, la commune compte pour son budget principal, un effectif total en équivalent temps plein de 269,77 agents (273,71 en 2017), répartis comme suit :

En ETP	2017	2018
Total effectifs	273,71	269,77
Titulaires	187,75	192,35
A	7	8
B	12	13
C	168,75	171,35
Contrat de droit public	36,39	43,51
A	1	1
B	2	2
C	33,39	40,51
Contrats de droit privé	49,57	33,91
Apprentis en nombre	0	0

Les atténuations de produits (chapitre 014)

À compter de 2016, la contribution des communes au redressement des comptes publics qui est prélevée sur la part forfaitaire de la DGF, était inscrite sur un compte de dépense 73916 au chapitre 014.

En 2018 l'État n'a pas effectué de nouveau prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF.

De 2014 à 2017 la contribution au redressement des comptes publics a représenté 837 134 € pour la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Contribution au redressement des comptes publics	116 147	280 533	295 923	144 531	0	837 134

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 1 936 768,72 €, en augmentation de 6,57 % par rapport à 2017.

Ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations.

Cette augmentation est liée au paiement de la part de fonctionnement due au Symielec Var pour les travaux d'enfouissement de réseau sur la Place Malherbe.

La contribution au SDIS du Var a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon en raison des nouvelles modalités de calcul décidées par le SDIS à compter de 2016.

Par jugement en date du 29 décembre 2016, le tribunal administratif de Toulon a annulé les délibérations du conseil d'administration du SDIS. Le SDIS a fait appel du jugement. Par jugement en date du 5 novembre 2018, la cour d'administrative d'appel de Marseille a confirmé l'annulation des délibérations.

Par jugement en date du 25 avril 2019, le tribunal administratif de Toulon a annulé les délibérations 2017 du conseil d'administration du SDIS.

La cotisation 2018 a donc été payée à hauteur du montant de 2015 soit 521 121 €, la différence faisant l'objet d'une provision pour risque dans l'attente de la décision d'appel.

Par la suite la commune et le SDIS se sont rapprochés de manière conciliante afin d'envisager une solution amiable et transactionnelle. Un protocole transactionnel a fait l'objet de la délibération n°76 approuvée par le conseil municipal le 23 mai 2019, et a été proposé au vote du conseil d'administration du SDIS le 20 juin.

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 276 891,85 € y compris le remboursement des échéances d'emprunts contractés pour notre compte par le Symielec Var qui ont représentés 5 553,64 €.

Les charges d'intérêts affichent donc une légère diminution de -0,69 % de par rapport à l'exercice 2017.

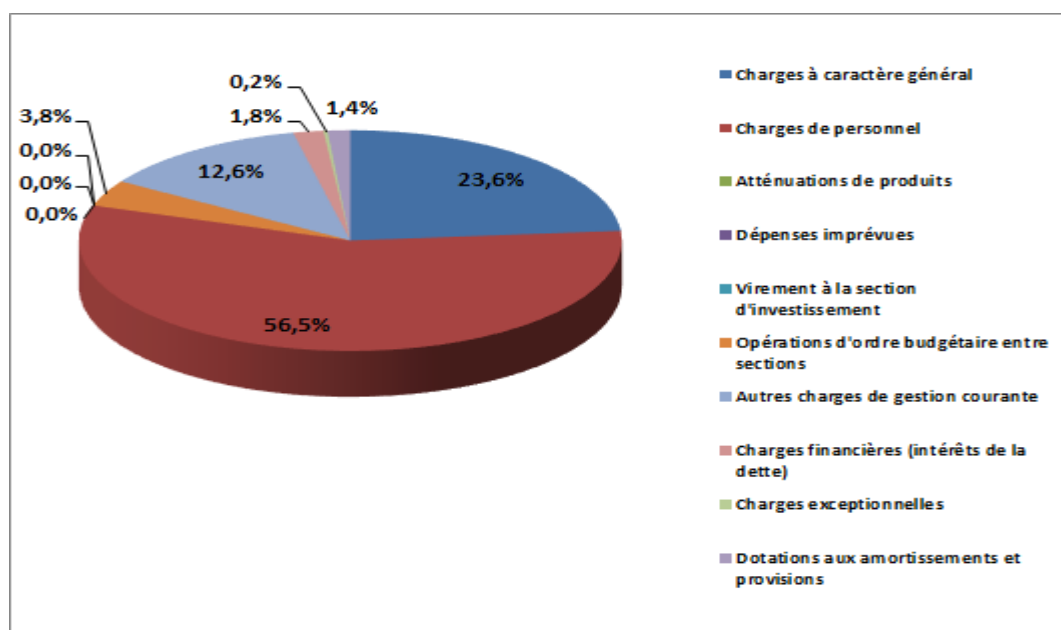
Les intérêts de la dette représentent 1,91 % des dépenses réelles de fonctionnement (inférieures à la moyenne des communes de même strate : 2,33%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 35 324,68 € en diminution par rapport à 2017.

Les dotations aux provisions pour risques (chapitre 68)

Une provision a été constituée au compte 6815 à hauteur de 207 286,00 €, suite contentieux concernant les nouvelles modalités de calcul de la contribution au SDIS du Var.



CA 2018 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2018 €
01	Non ventilables	889 454
0	Services généraux	3 599 948
1	Sécurité et salubrité publique	1 276 672
2	Enseignement et formation	3 231 870
3	Culture	1 171 492
4	Sport et Jeunesse	1 227 889
5	Interventions sociales santé	432 536
6	Famille	776 896
7	Logement	20 238
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 478 978
9	Action économique	245 122

CA 2018 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement : présentation par fonction

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2018 se sont élevées à 16 018 282,66 €, pour un budget prévisionnel de 15 997 676,00 € hors reprise du résultat positif de fonctionnement de l'exercice précédent (l'excédent 2017 repris en section de fonctionnement était de 468 701,91 €).

Les recettes de fonctionnement ont diminué de -4,81% par rapport à 2017, en raison de la baisse des recettes exceptionnelles (écritures de cessions foncières au 775 et remboursements de l'assurance suite à l'incendie de l'école Jean Moulin).

Les recettes réelles de fonctionnement, qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre et le 775, sont égales à 15 945 349,57 €, enregistrent une baisse de -1,19 % par rapport à 2017.

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

En 2018, les recettes représentaient 898 271,72 €, en diminution de -4,32 % par rapport à 2017 (938 848,31 €).

Cette diminution est principalement due à la baisse des recettes de l'accueil périscolaires, au transfert des recettes du transport scolaire à la communauté d'agglomération, et à la baisse des remboursements de personnel mis à disposition (à l'OMC en raison des arrêts maladie).

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ils représentent 11 143 272,36 €, soit deux tiers des recettes de fonctionnement. Ces produits enregistrent une légère diminution de 62 948,53 € (soit -0,56 %) par rapport à 2017.

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 7 977 325 €, et a augmenté de 3,80 % avec des taux inchangés.

Produit en €	2017	2018
TH	3 330 079	3 465 921
Évolution	3,62%	4,08%
TFB	4 184 312	4 336 620
Évolution	3,37%	3,64%
TFNB	170 929	174 783
Évolution	-4,10%	2,25%
TOTAL	7 685 150	7 977 325
Évolution	3,30 %	3,80 %

(État 1288 M de 2018/ hors rôles complémentaire ni supplémentaire)

L'attribution de compensation de fiscalité

Au premier janvier 2017 la Communauté de Communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien a intégré la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

L'attribution de compensation pour 2018 s'est élevée à 876 841 €, soit une diminution de 22,86 % par rapport à 2017. Le dernier calendrier de versement :

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. C.	1 279 944,00	1 276 916,00	1 216 529,00	1 136 756,00	876 841,97	469 236,00
évolution	-0,24 %	-0,24 %	-4,73 %	-6,56 %	-22,86 %	-54,01 %

Le transfert de l'antenne de justice et de la compétence GEMAPI sont venus modifier le montant de l'attribution de compensation en 2018, suivant l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T.

Le transfert de la compétence du SDIS impacte le montant des attributions de compensation pour 2019.

Fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation reste très dynamique et s'élève à 1 220 630,48 € de niveau similaire par rapport à 2017 (1 231 389,79 €).

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 478 611,97 € en 2018 constante par rapport à 2017 (474 994,58).

La taxe locale sur les publicités extérieures représente 66 946,49 €, en baisse par rapport à 2017 (98 844,40 €).

La taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles s'est élevée à 49 315,00 € (116 793 € en 2017).

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont le potentiel financier agrégé moyen par habitant est supérieur à un seuil, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres, par l'organe délibérant de l'EPCI.

En 2018, la commune a été bénéficiaire de ce fonds pour la seconde fois, le montant notifié par la Communauté d'Agglomération Provence Verte était de 277 053,00 € (260 500,00 € en 2017).

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 3 409 776,27 € pour l'exercice 2018, soit une légère augmentation de 2,21%. (Le montant 2017, contribution au déficit public déduite était de 3 335 930,14 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement

La part forfaitaire s'est élevée à 1 319 964 € (1 297 606 € en 2017, 1 428 679 € en 2016).
Il n'y a pas eu de contribution au déficit public en 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine s'est élevée à 526 100 € en 2018 en augmentation (518 261 € en 2017)

La Dotation Nationale de Péréquation a été versée à hauteur de 550 618 € en augmentation (en 2017 : 534 058 €)

Les allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation ont vu le montant baisser de -6,65 % pour la compensation sur taxes foncières qui s'est élevée à 20 768,00 € et augmenter de +6,42 % pour la compensation sur taxe d'habitation qui s'est élevée à 237 197,00 €, suite aux dispositions de la Loi de Finances 2018.

Les autres participations de l'Etat, concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaires, les contrats enfance jeunesse, les remboursements des contrats aidés...

En 2018 ces recettes sont en baisse et s'élèvent à 593 793 € contre 614 320 € en 2017. Cette évolution est liée aux facteurs suivants :

- La réforme des rythmes scolaire mise en place depuis 2014, a pris fin à la rentrée de septembre 2017, et donc la disparition de l'aide perçue au titre du fonds d'amorçage ;
- La réduction du nombre de contrats aidés et des taux de prise en charge par l'Etat, décidée par le nouveau gouvernement, s'est traduite également par une diminution des remboursements ;
- Par contre, la CAF a régularisé en 2018 des versements au titres des contrats enfance jeunesse de 2017.

Au total, sur la période 2014 à 2018 la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a vu les recettes liées aux dotations et participations de l'État diminuer de 18,21 % soit une perte de recette de 723 439 € :

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Évol 2014/2018 en valeur	Évol 2014/2018 en %
DGF, dotation forfaitaire (contribution 74916 déduite : 2014 à 2017)	1 916 954,00	1 647 421,00	1 428 679,00	1 297 606,00	1 319 964,00	-596 990,00	-31,14%
DSU	505 032,00	505 032,00	505 032,00	518 261,00	526 100,00	21 068,00	4,17%
DNP	465 501,00	515 722,00	543 315,00	534 058,00	550 618,00	85 117,00	18,29%
Compensations fiscales	205 490,00	233 896,00	185 200,00	245 145,00	257 965,00	52 475,00	25,54%
Autres participations et subventions	878 901,43	812 899,00	967 554,95	614 320,00	593 792,74	-285 108,69	-32,44%
Total participations et dotations Etat	3 971 878,43	3 714 970,00	3 629 780,95	3 209 390,00	3 248 439,74	-723 438,69	-18,21%

Les participations et dotations des autres partenaires financiers.

Il s'agit des participations de la Région, du Département, et d'autres communes, les fonds européen.

Ces participations ont concerné en 2018 les actions ou structures suivantes :

- Le Centre médico-scolaire ;
- La Participation des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Saint-Maximin et résidant hors commune ou pour les classes ULIS ;
- La participation du Département aux frais de fonctionnement des gymnases des collèges ;
- Le fonds européen Feader et la Région pour l'opération une place pour tous.

En baisse de 37,71 % depuis 2014, ces recettes représentent 161 337 € pour l'exercice 2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2014 /2018
7472 Région	30 000,00	22 323,48	1 536,55	5 000,00	9 934,05	
7473 Département	198 564,80	142 563,78	91 107,34	90 977,00	94 172,87	
74748 Autres Communes	28 460,35	25 243,95	58 399,95	27 627,65	30 733,05	
744 Europe					20 826,56	
7478 Autres organismes	2 000,00	2 242,50	2 900,00	2 935,00	5 670,00	
7488 Autres participations	0,00	2 695,82	0,00	0,00	0,00	
Total	259 025,15	195 069,53	153 943,84	126 539,65	161 336,53	- 37,71 %

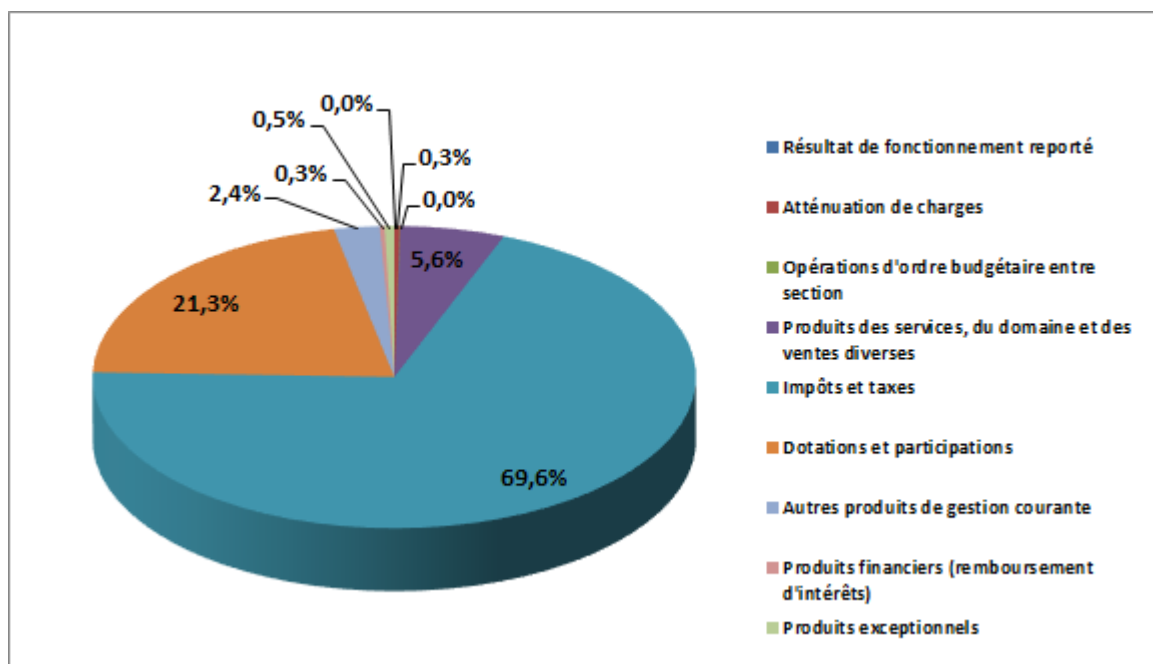
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Essentiellement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 391 792,97 € en 2018 (377 527,49 € en 2017).

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ces recettes concernent pour l'essentiel les remboursements des assurances suite à des dommages, les cessions et autres recettes exceptionnelles.

En forte baisse, elles se sont élevées à 82 831,86 € dont 22 385,00 € au compte 775 des cessions (contre 730 118,91 € en 2017 dont 455 509 € au compte 775 des cessions, et 218 566 € de remboursement partiel de l'assurance suite à l'incendie de l'école Jean Moulin.).



CA 2018, budget principal, recettes totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2018 €
01	Non ventilables	13 709 459
0	Services généraux	121 738
1	Sécurité et salubrité publique	14 686
2	Enseignement et formation	774 580
3	Culture	68 789
4	Sport et Jeunesse	317 099
5	Interventions sociales santé	19
6	Famille	463 235
7	Logement	120 301
8	Aménagement et services urbains, environnement	831 167
9	Action économique	65 912

CA 2018, budget principal, recettes totales de fonctionnement (hors 002): présentation par fonction

C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

	CA 2018 €
Recettes réelles de fonctionnement	15 945 350
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	14 229 591
Epargne de gestion	1 715 759
Intérêts de la dette	276 892
Epargne brute	1 438 867
Remboursement en capital de la dette	655 918
Epargne nette	782 949

Taux d'épargne brute	9,02 %
-----------------------------	---------------

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

	2018
Stock de dette au 31/12/N	8 799 009
Epargne brute	1 438 867
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	6,12

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement reporté de 2017 s'élève à – 305 633,56 €.

Environ 8,4 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif pour les **dépenses réelles**, dont 7,8 millions d'euros pour les **dépenses d'équipement**.

Au cours des cinq dernières années (2014 à 2018), la commune a consacré près de 17,8 millions d'euros aux dépenses d'équipements, constituant un **effort d'équipement continu**.

5,6 millions d'euros ont été investis en 2018, et ont concerné principalement :

- L'élaboration du PLU (27 830 €)
- La mission de programmation architecturale pour le complexe sportif (33 918 €)
- Les études ERP pour les dossiers ADAP sur le Patrimoine communal (56 004 €)
- Les travaux de façades du centre-ville (16 037 €)
- Les travaux d'enfouissement des réseaux Place Malherbe (part investissement : 197 505 €)
- Les acquisitions foncières (168 744 €)
- Signalétique commerciale directionnelle routière pour les parkings majeurs (22 661 €)
- Les travaux de restauration du flanc sud de la Basilique (637 802 €)
- Les fouilles archéologiques préventives quartier Clos de Roques (894 110 €)
- L'aménagement d'une aire de jeux collective pour enfants au jardin de l'Enclos (239 834 €)

- Pose de jeux à l'aire de jeux du Deffends et à l'aire de jeux de Régalette (40 357 €)
- L'aménagement de l'ancienne gendarmerie pour la police municipale (128 206 €)
- Les travaux de restructuration du rez-de-chaussée, et d'aménagement du second étage de l'hôtel de Ville (124 936 €)
- Les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 2 rue de l'hôtel de Ville pour la création de trois logements sociaux et 1 local commercial (361 776 €)
- La mise en sécurité d'un bâtiment sis 2 rue Colbert (61 959 €)
- Les travaux d'aménagement du Centre Rostan (45 450 €)
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ilot Gambetta avec création de 6 logements sociaux (16 800 €)
- Les autres travaux sur bâtiments communaux, les écoles communales et infrastructures sportives (130 207 € dont 95 372 € pour les écoles).
- Les travaux de voirie communale et d'aménagement de liaisons douces (2 203 970 €) dont les travaux d'aménagement de la Place Malherbe, de l'allée des Chênes Kermès, l'aménagement du piétonnier boulevard Rey, la pose de plateaux traversants..
- Les investissements récurrents permettant de maintenir les équipements nécessaires aux infrastructures, aux services et aux écoles : pose de poteaux incendie, mobilier urbain, éclairage électrique public, acquisitions de mobiliers, matériels, petits équipements, véhicules, licences et logiciels informatiques ... (environ 548 377 €)

Les dépenses d'équipement brut par habitant sont de 337,87 € (300,00 € pour les communes de même strate), ce ratio est en augmentation par rapport à 2017 (221,27 €).

Il faut noter également que nous avons 1 333 393,38 € de restes à réaliser basculés sur 2019. Correspondant à des travaux démarrés et non terminés fin 2018.

Ces restes à réaliser concernent notamment :

- La mission de programmation architecturale relative à la construction d'un complexe sportif
- Du matériel de voirie, incendie et informatique
- Les travaux d'éclairage public,
- Le cimetière
- La restauration du flanc Sud de la basilique, et le diagnostic pour la restauration de la crypte
- Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville
- L'aménagement du centre Rostan
- Les opérations de voirie en cours
- Les travaux d'aménagement de la place malherbe
- Les travaux de construction de trois logements sociaux 2 rue de l'hôtel de Ville
- Les fouilles archéologiques Clos de Roque
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ilot Gambetta

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

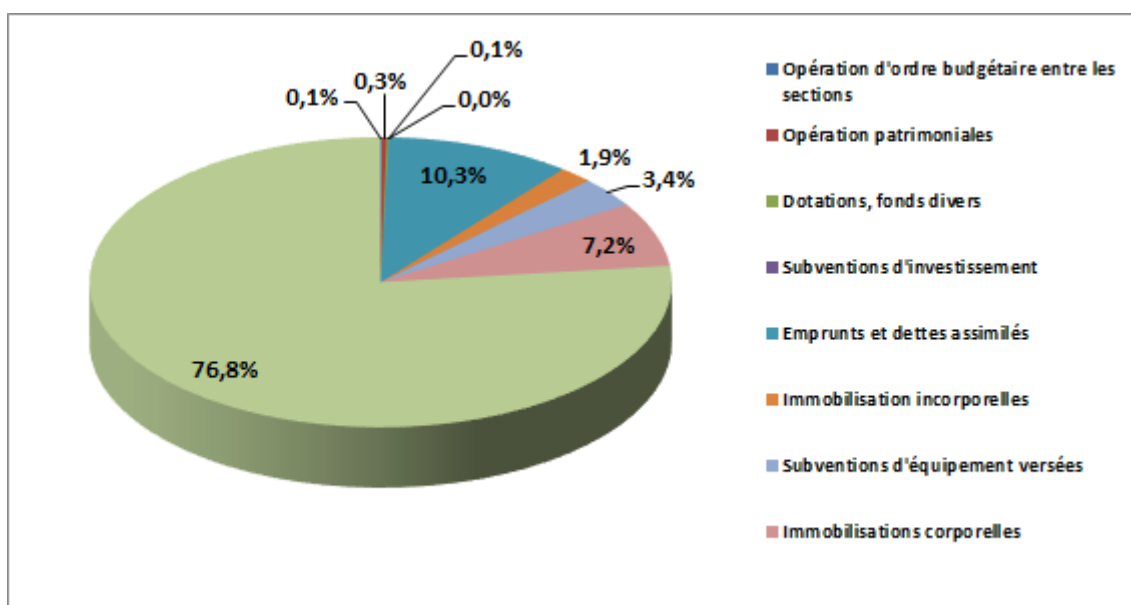
Il s'est élevé à 655 918,02 €, en légère augmentation par rapport à 2017 (652 320,04 €)

Le remboursement de la dette propre s'élève à 617 510,89 € (614 192,40 € en 2017), et le remboursement en capital de la dette dû au Symielec est de 38 407,13 € (37 637,64 € en 2017).

Notre encours de dette par habitant demeure nettement plus faible que la moyenne des communes de même strate : 524,94 € contre 893,00 € (moyenne des communes de même strate- compte DGCL 2017).

L'encours de la dette propre au 31 décembre 2018 est de 8 799 009 € répartis sur 22 emprunts dont 17 contrats à taux fixe et 5 contrats à taux variables. (En 2017 : 20 contrats).

93,96 % de l'encours est classé selon la charte de bonne conduite en A1 (sans risque) et 6,04 % en A2 (peu de risque).



CA 2018, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2018 €
01	Non ventilables	934 759
0	Services généraux	246 473
1	Sécurité et salubrité publique	140 857
2	Enseignement et formation	151 789
3	Culture	712 289
4	Sport et Jeunesse	1 243 439
5	Interventions sociales et santé	1 176
6	Famille	3 276
7	Logement	4 641
8	Aménagement et services urbains, environnement	3 190 572
9	Action économique	24 137

CA 2018, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR) : présentation par fonction

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2018, les recettes réelles de la commune ont représenté 5 348 437,70 € dont 1 000 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Au **chapitre 13**, la commune a encaissé 1 330 233,57 € (320 218,83 € en 2017) correspondant aux subventions d'investissement accordées par le conseil départemental, ou de conventions avec la région, l'état, la DRAC, et versées sur 2018 au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le montant des restes à réaliser de recettes basculés sur 2019 s'élève à 1 907 728,51 €. Ces restes à réaliser concernent les soldes à percevoir sur les subventions notifiées.

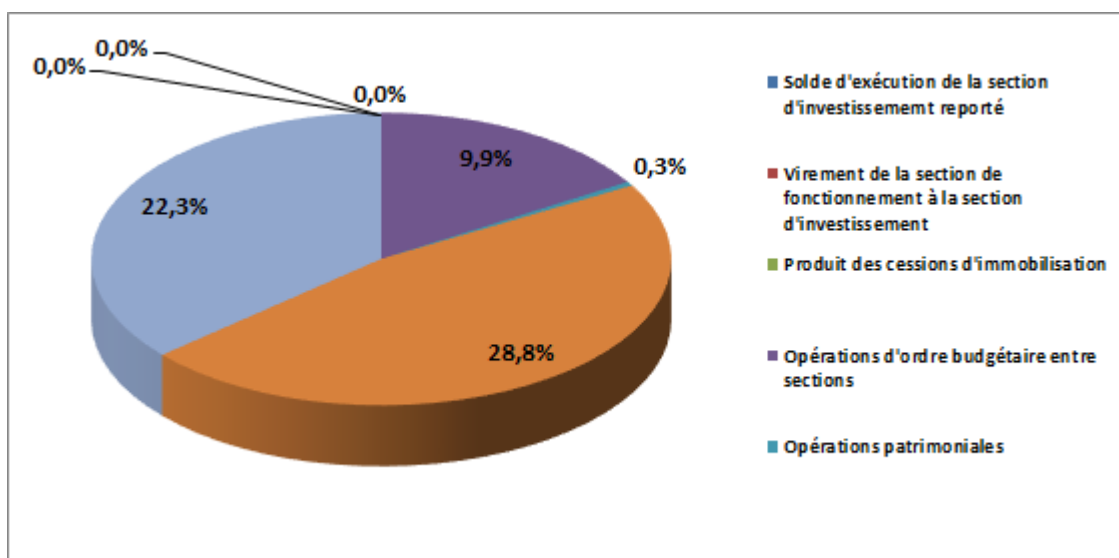
Nos ressources propres sur l'exécution 2018 ont été de 2 610 910,58 € :

- les **dotations et fonds divers** pour un total de 717 504,13 €, dont le fonds de compensation de la TVA pour 339 961,00 €.
- le solde positif des opérations d'**amortissements des immobilisations** pour un montant de 563 172,88 €.
- les **subventions d'investissement versées** : 1 330 233,57 €

Au **chapitre 16**,

La commune a perçu le versement d'un emprunt relatif au financement des investissements 2017 et faisant l'objet d'un reste à réaliser 2017 : contrat de prêt d'un montant de 1 300 000,00 € signé avec le crédit agricole en décembre 2017 avec une date de versement des fonds au 02 février 2018 (taux fixe sur 15 ans de 1,16%).

Pour ses investissements 2018, la commune a obtenu un prêt à hauteur de 1 000 000 € avec la Banque Postale sur 20 ans et 3 mois, au taux fixe de 1,65 %.



CA 2018, budget principal, recettes totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2018 €
01	Non ventilables	2 402 055
0	Services généraux	700
1	Sécurité et salubrité publique	22 000
2	Enseignement formation	-
3	Culture	658 589
4	Sport et jeunesse	2 063
5	Interventions sociales et santé	-
6	Famille	-
7	Logement	-
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 871 209
9	Action économique	-

CA 2018, budget principal, recettes d'investissement (hors RAR et 001) : présentation par fonction



2^{ème} PARTIE : BUDGETS ANNEXES

I – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOITATION	1 243 150,79	1 278 930,21	35 779,42	300 587,73	336 367,15		336 367,15
INVESTISSEMENT	673 913,63	435 206,71	-238 706,92	1 145 534,14	906 827,22	-1 880,80	904 946,42
TOTAL	1 917 064,42	1 714 136,92	-202 927,50	1 446 121,87	1 243 194,37	-1 880,80	1 241 313,57

CA 2018, budget annexe assainissement : présentation en volumes et résultats (€)

II – SERVICE DE L'EAU

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOITATION	1 732 948,15	1 938 039,28	205 091,13	311 894,19	516 985,32		516 985,32
INVESTISSEMENT	362 488,42	811 571,15	449 082,73	-34 762,53	414 320,20	178 506,66	592 826,86
TOTAL	2 095 436,57	2 749 610,43	654 173,86	277 131,66	931 305,52	178 506,66	1 109 812,18

CA 2018, budget annexe eau : présentation en volumes et résultats (€)